

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE
RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES À LA RUE
AMÉDÉE FENGAROL, AFIN DE PERMETTRE À L'ENTREPRISE « TRAVAUX MODERNES
INGENERIE (TMI) » DE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION, À PARTIR DU LUNDI
01 SEPTEMBRE 2025 JUSQU'AU MARDI 30 DÉCEMBRE 2025, DE 07 HEURES À 15 HEURES.**

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code pénal ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

CONSIDERANT la demande formulée et arrivée par courriel en date du 28 Août 2025, par laquelle l'entreprise « **TRAVAUX MODERNES INGENIERIE (TMI)** » sise route de l'hôtel – Tambour Montplaisir – 97170 PETIT-BOURG, représentée par Monsieur Johan DEVOUTON, **sollicite un arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Amédée FENGAROL au Carmel à BASSE-TERRE**, en vue de réaliser des travaux de réhabilitation, à partir du Lundi 01 Septembre 2025 jusqu'au Mardi 30 Décembre 2025, de 07 heures à 15 heures.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Réglemente la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Amédée FENGAROL au Carmel à BASSE-TERRE, afin de réaliser des travaux de réhabilitation, à partir du Lundi 01 Septembre 2025 jusqu'au Mardi 30 Décembre 2025, de 07 heures à 15 heures, comme suit :

Dispositions particulières :

- **Mise en place de la signalisation d'un point dépose Minute à la rue STANISLAS côté gauche, le long de la place des Carmes, à cet effet le stationnement sera interdit aux véhicules.**

La Circulation :

- Elle sera disposée de manière à signaler la zone de travaux et d'assurer la sécurité des usagers durant l'exécution des travaux :
 - Restriction sur section courante
 - Suppression de voie (01)

- La portion de la rue Amédée FENGAROL comprise entre l'intersection SAINT IGNACE/FENGAROL et FENGAROL/Allée du MONT CARMEL sera bloquée à la circulation :
- Une zone piétonne sera balisée et sécurisée par le responsable des travaux
- Les véhicules venant de la rue Amédée FENGAROL emprunteront soit la Cale BOSSANT ou soit la rue SAINT IGNACE

Le Stationnement et la circulation seront interdits pour les véhicules légers pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : L'entreprise « **TRAVAUX MODERNES INGENIERIE (TMI)** » en charge de la réalisation des travaux devra mettre en place la main d'œuvre nécessaire pour installer un dispositif de signalisation (panneaux de type AK3, AK5, B3, B14, B31, KC1 et K10 barrières, bandes) pour matérialiser ces dispositifs.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de sa notification, de son affichage et/ou sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra être notifié, affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services ; Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Secrétaire Général de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de la Région SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 01/09/2025

Certifie exécutoire compte tenu

De sa notification, le 01/09/2025

De son affichage et/ou sa publication, le 01/09/2025

Fait à Basse-Terre, le 01/09/2025

P/Le Maire André ATALLAH
Le Conseiller Municipal Délégué
à la Sécurité Publique,



Jean-François ISSA

P/Le Maire André ATALLAH
Conseiller Municipal Délégué
à la Sécurité Publique,



Jean-François ISSA

PLAN DE CIRCULATION POUR LES TRAVAUX A LA RUE Amédée FENGAROL

